



Liste
rouge
des vertébrés
terrestres de
Franche-Comté



FRANCHE-COMTÉ

Grand-duc d'Europe // *Bubo bubo*

Statut

Nicheur, erratique et hivernant en Franche-Comté

Menace		Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	ORGFH
UICN France	UICN Franche-Comté				
LC	VU (critère D1)	oui	Annexe I	oui (nidif.)	2

Répartition et populations

En France, le Grand-duc d'Europe est surtout présent dans le quart sud-est, le Massif Central, les Pyrénées, le Jura, les Vosges et les Ardennes. Sa population est estimée à près de 1500 couples dans les années 2000. Il y a un siècle, sa distribution était nettement plus large et ses effectifs probablement plus importants en France. Dans les zones en limite d'aire de répartition, la situation s'est dégradée fortement jusque dans les années 1970, période sombre pour les rapaces. Depuis, l'espèce progresse géographiquement ainsi qu'en densité.

En Franche-Comté, le Grand-duc est noté dans l'ensemble de l'arc jurassien où il occupe les vallées, reculées, plateaux et monts. Occasionnellement, il est noté hors de ce contexte, comme récemment en Haute-Saône. L'espèce marque un retour notable depuis une vingtaine d'années, consécutivement au succès des différentes réintroductions qui ont été effectuées dans les pays limitrophes. Ainsi, plus de 160 Grands-ducs ont été relâchés dans la partie occidentale de la Suisse entre 1972 et 1986. Très rare il y a 20 ans (environ 5 couples en 1990 dans le département du Jura par exemple), le Grand-duc d'Europe présente probablement une population régionale avoisinant 40-50 couples. Néanmoins, certains sites sont méconnus, d'autres abandonnés ou occupés temporairement par des individus erratiques ou immatures, compliquant ainsi le suivi. Finalement un manque d'animation régionale participative du suivi de cette espèce discrète confère au plus grand rapace nocturne un statut encore insuffisamment clair en région.

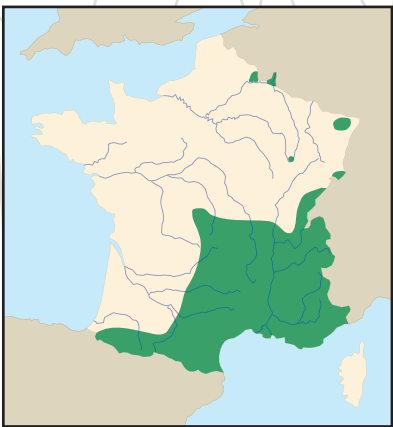
Habitat et écologie

Le Grand-duc d'Europe occupe une grande variété de paysages ouverts et semi-ouverts, environnant son site de nidification généralement rupestre dans un rayon d'environ 3 km mais régulièrement au-delà. Ainsi on le trouve de la plaine à la montagne, nichant dans des petits affleurements ou des falaises plus imposantes, naturelles ou issues d'extraction de matériaux. Nocturne et crépusculaire, il chasse à l'affût ou en vol de prospection une gamme très large de proies (surtout des mammifères et des oiseaux de toutes tailles).

L'espèce est présente toute l'année, avec une activité nuptiale débutant en fin d'automne (parades), se poursuivant en hiver (chants territoriaux) pour conduire à la nidification en début de printemps (ponte généralement en mars). Après l'envol des jeunes en début d'été, l'espèce est peu notée entre mi-juillet et mi-octobre.

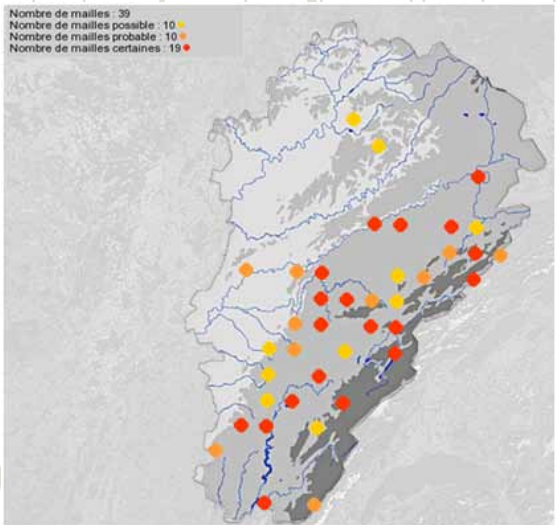


Grand-duc d'Europe © Noël Jeannot



Nidification de l'espèce en France
© Nouvel inventaire des oiseaux de France
Delachaux et Niestlé - 2008

Répartition du Grand-duc d'Europe en Franche-Comté en période de nidification (Atlas 2009-2012)





Liste rouge des vertébrés terrestres de Franche-Comté

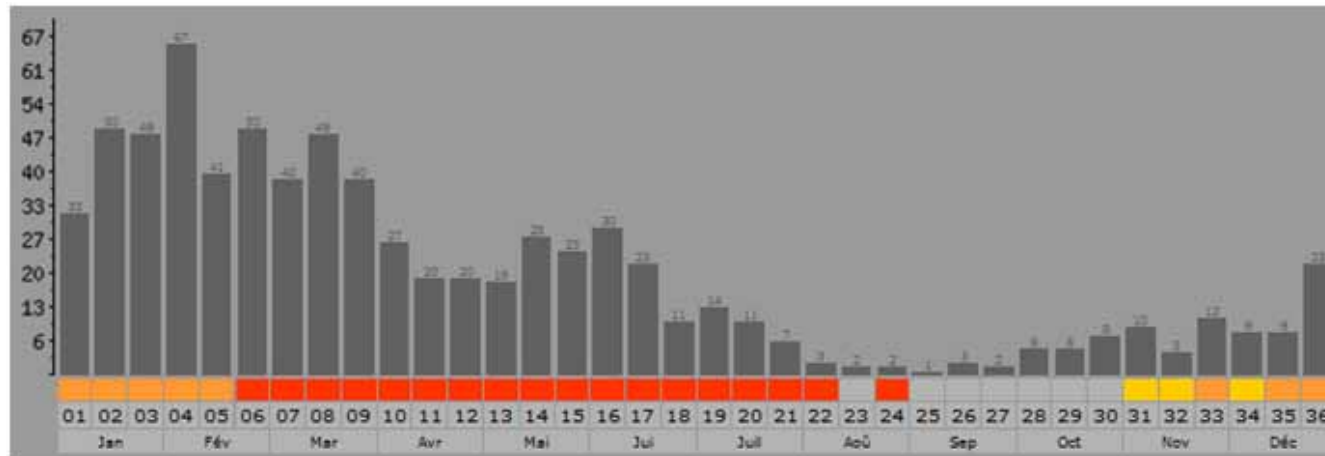


PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

Grand-duc d'Europe // *Bubo bubo*



Phénologie du Grand-duc d'Europe en Franche-Comté

Menaces et priorités de conservation

Les menaces historiques qui pesaient sur l'espèce ont majoritairement été enrayerées par la législation et la raréfaction de certaines pratiques. Depuis, les nombreuses réintroductions opérées en Allemagne et en Suisse par exemple ont contribué à renforcer assez rapidement les effectifs de l'espèce dans notre région. Néanmoins, les dangers subsistent et aux tirs et empoisonnements que subissent les rapaces en général s'ajoute un facteur limitant très problématique pour l'espèce : l'électrocution et les collisions. Des facteurs de dérangement comme les activités récréatives en milieu rupestre (escalade, via ferrata, vol à voile) sont en outre en plein essor.

Aussi, la veille sur les dérives d'utilisation de produits chimiques autorisés ou sur l'emploi de substances interdites doit être accentuée car des indicateurs montrent que cette menace ne faiblit pas (le Milan royal *Milvus milvus* est touché de plein fouet à toute échelle dont l'échelle régionale).

L'expertise doit rester au service d'une définition pertinente d'Arrêtés de protection de biotopes (APB) par l'administration afin de préserver les sites de nidification. Enfin, la structure, la densité et la configuration du réseau électrique aérien doit être toujours plus réfléchi en concertation entre les services compétents et les experts biologistes afin de réduire à néant cette menace qui touche par ailleurs de nombreuses autres espèces. Le développement de l'énergie éolienne doit être étudié très finement car le Grand-duc d'Europe, en plus d'être méconnu et discret de par sa biologie, occupe de vastes territoires de chasse.

Rédaction : Jean-Philippe Paul – mise à jour : octobre 2011



Grand-duc d'Europe © Noël Jeannot

Habitat type du Grand-duc d'Europe © Guillaume Petitjean

